



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Service de la création artistique
Musique et danse

ARRÊTÉ SGAR N° 2023 / 565

Portant nomination pour deux ans des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant
collège musique

Le Préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU le décret n° 2020-631 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif du ministère de la culture et de la communication ;

VU le décret n° 2020-1831 du 30 décembre 2020 modifiant le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2021-1608 du 8 décembre 2021 modifiant le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU l'arrêté du 5 mars 2019 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et des collaborateurs occasionnels du ministère de la Culture ;

VU l'arrêté du 16 décembre 2021 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU la circulaire du 1er mars 2022 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU l'arrêté SGAR modificatif n°2022/753 du 7 novembre 2022 modifiant la liste des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, collèges musique et danse ;

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTÉ

Article 1er

Sont nommés, pour **le collège musique**, les membres de la commission régionale consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant au titre des années budgétaires 2024 et 2025 :

Monsieur Eric Audusseau Responsable du service culture, directeur artistique de Scènes de Pays, SCIN	Rue Robert Schuman – La Loge 49600 Beaupréau-en-Mauges
---	---

Madame Dominique Boutel Journalise, ancienne productrice à France Musique	31, rue Gabriel 75018 Paris
---	--------------------------------

Monsieur Jean-Christophe Cassagnes Délégué artistique de l'Opéra royal de Versailles et de la Fondation des Arts Florissants	45, rue Auguste Rey 95390 Saint-Prix
---	---

Monsieur Jean-Michel Dupas Programmateur musique à Stéréolux	4, boulevard Léon Bureau 44200 Nantes
--	--

Monsieur François-Marie Foucault Directeur du conservatoire à rayonnement départemental de Laval	27, rue de Bretagne 53000 Laval
---	------------------------------------

Madame Cécilia Guénégo Cheffe de projet et programmatrice du festival Aux heures d'été à Nantes	10, allée Duquesne 44000 Nantes
--	------------------------------------

Madame Lisa Heute Interprète accordéoniste	30, rue de Bourgogne 69009 Lyon
--	------------------------------------

Monsieur Maël Hougron
Directeur du Nouveau Pavillon

2, rue Célestin Freinet
44340 Bouguenais

Monsieur Guillaume Lamas
Directeur Général de l'Orchestre National
des Pays de la Loire

1, rue Jean de la Fontaine
44000 Nantes

Madame Lin-ni Liao
Compositrice, musicologue, chercheuse
associée à l'IReMus – CNRS UMR8223
Directrice artistique Tout Pour la Musique
Contemporaine (TPMC)

5, rue Choron
75009 Paris

Madame Marie-Annick Mainguy
Présidente de l'association Comme le Café

3, avenue du clipper
44000 Nantes

Monsieur Christophe Millet
Directeur du Conservatoire à Rayonnement
Régional d'Angers

3, allée de Chantilly
36000 Châteauroux

Monsieur Martin Moulin
Compositeur musicien
Directeur de l'ensemble Offrandes

37, rue Toussaint
72000 Le Mans

Madame Julia Robert
Altiste, chanteuse, compositrice, performeuse

2, sentier du chemin vert
93100 Montreuil

Monsieur Camel Zekri
Directeur du Centre National de Création
Musicale Athénor

82, rue du Bois Savary
44600 Saint-Nazaire

Article 2

La direction régionale des affaires culturelles de la région des Pays de la Loire assiste administrativement cette commission consultative et établit le compte-rendu des débats et un relevé de votes.

Article 3

Conformément à la circulaire du 1^{er} mars 2022, les frais de déplacement et de séjour générés par la participation aux travaux de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant seront pris en charge par la direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire.

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire et le directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 02 OCT. 2023


La secrétaire Générale
pour les affaires régionales
Urwana QUERREC-HALLÉGUEN